



COMMISSION DE RÉVISION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Rapport d'activité 2012

La commission est composée de Ferry-Wilczek Bruno, Gensac Véronique, Burlot Bertrand, Danel Vincent, Jean Dominique, Landreau Jean-Christophe, Pouleau Jean-Pierre - Goueslain Yves, Cuizinaud François, Bouvard Jacky, Maurel Sophie.

Rappel sur les travaux de 2011

La commission avait précédemment œuvré sur :

- La rénovation des types de licences (notamment l'abandon de la « licence-élève » et l'instauration du « primo-licencié ») ;
- La réflexion sur la possibilité ou non de prendre directement une licence auprès de la FFVL et les conditions de sa mise en œuvre ;
- Le toilettage approfondi des statuts de la FFVL et de son règlement intérieur.

L'AG fédérale du 24 mars 2012 avait corrigé certaines de ces propositions et ensuite approuvé les modifications apportées.

Processus d'élaboration des nouveaux statuts types

Début 2012, le président de la FFVL nous a demandé de travailler sur la rénovation des statuts types des ligues et des CDVL. En cours d'année, il est aussi apparu nécessaire de travailler en parallèle sur la rénovation des statuts types de nos clubs associatifs.

La commission s'est notamment réunie en séminaire à St-Hilaire, en marge de la Coupe Icare (pendant que les copains allaient voler !) les 19 et 20 septembre 2012 :

- le mercredi : travail sur les statuts types des clubs,
- le jeudi : travail sur les statuts types des ligues et CDVL.

Ces journées extrêmement studieuses ont mobilisé :

- des membres de la commission des statuts et règlements : B. Burlot, B. Ferry-Wilczek,
- des présidents de ligues : Yves Houalet (ligue Pays-de-Loire), B. Renaud (ligue Champagne - Ardenne), J-P Pouleau, (ligue Paris - Île-de-France et président de l'APL), J-F Alexandre (ligue Auvergne), D. Bouquillard (ligue Aquitaine),
- le président de la FFVL : J-C Bénintende,
- des membres du comité directeur de la FFVL : V. Gensac (commission Communication et D. Jean (commission Sites),
- la direction technique : Y. Goueslain (DTN) et J. Bouvard (DTN adjoint),
- la direction administrative : merci à Sophie Maurel !

Postérieurement, un important travail de confrontation de ces deux bases de travail a permis d'éliminer les morceaux de textes insuffisants ou maladroits et de fusionner les éléments les plus intéressants et les plus complets dans ce qui est désormais un même canevas.



Dans un même temps, des discussions informelles ont permis encore de nourrir les propositions : merci à de nombreux licenciés anonymes, à des responsables de clubs et aussi à l'AG de la ligue Picardie !

Après de nombreuses modifications et des allers et retours de textes provisoires, les projets ont été présentés et débattus lors du CD fédéral du 8 décembre 2012. Une nouvelle mouture de ces textes a alors été élaborée et quelques corrections de formes encore apportées.

Désormais, on espère que les versions actuelles présentent l'état d'un quasi-consensus au sein des instances fédérales.

Quelques réglages finaux restent néanmoins possibles.

Contenu des projets de nouveaux statuts types

L'objectif de base de notre travail était de ne pas bouleverser le fonctionnement de nos ligues, CDVL et clubs qui donne jusqu'ici globalement satisfaction... pour peu que chaque acteur connaisse et applique ses statuts... avec une éthique suffisante et dans le souci de l'intérêt général du Vol libre.

Sur le fond, on peut néanmoins noter quelques évolutions significatives, parmi lesquelles :

- l'apparition du terme « structure territoriale » qualifiant à la fois les ligues et les CDVL, ce qui simplifie l'utilisation des statuts types et permettra de s'adapter facilement à toute éventuelle évolution de la hiérarchie des collectivités locales ;
- l'allongement des textes, permettant de mieux préciser les objectifs de chaque structure, d'expliquer les pouvoirs de chaque organe (AG, comité directeur, bureau, président), de préciser les modalités d'élection des organes dirigeants... et aussi de résolution des éventuelles crises ;
- l'obligation de diffuser aux structures fédérales les convocations des AG des clubs,
- la limitation du nombre de pouvoirs possible à un par club pour l'AG d'un CDVL et deux pour l'AG d'une ligue ;
- la définition de modalités électorales identiques à celle de la FFVL (ce qui est obligatoire) avec néanmoins un système de pondération (limitation du nombre de membres d'un même club à 4 % des licenciés avec toutefois un minimum de 2 personnes) devant permettre de modérer l'éventuelle hégémonie d'un club qui serait trop majoritaire ;
- la précision du processus d'élection du président de la structure territoriale ;
- la définition et le rôle de la commission de surveillance des votes lors des AG ;
- le renvoi aux règles et aux structures fédérales pour un certain nombre de cas et de problématiques :
 - dans tous les cas : pouvoir disciplinaire, anti-dopage,
 - en absence de règlement intérieur : application du règlement intérieur fédéral pour tout ce qui n'est pas contraire aux statuts,
 - en absence de création d'une commission (médical, formation, compétition, etc.) : prérogatives assurées par la commission nationale.
- La faculté, pour la FFVL, de convoquer l'assemblée générale d'une structure territoriale ou d'un club en cas de carence de ses dirigeants ou de grave conflit interne pour y proposer la révocation du CD, le changement des statuts, voire la dissolution ;
- la définition plus précise des règles de transmission des documents officiels à la FFVL et aux instances publiques.



Perspectives d'application

Concernant les statuts types des structures territoriales (ligues et CDVL), la FFVL devrait ensuite les inciter fortement à adopter dès que possible ces nouveaux statuts, dans la mesure où leurs avantages devraient permettre de :

- donner une boîte à outils plus précise et cohérente aux équipes dirigeantes et notamment à l'attention de nouveaux élus,
- favoriser un fonctionnement plus harmonieux, surtout en cas de turbulences comme tout organisme peut parfois en connaître,
- permettre à la FFVL d'intervenir en cas de carence ou de grave problème interne.

Concernant les statuts types des clubs associatifs, la FFVL devrait ensuite :

- publier ces statuts types sur son site Internet,
- inciter les clubs en création à les adopter ou à s'en inspirer fortement,
- inciter les dirigeants des clubs existants à les lire et à les comparer avec leurs statuts actuels, de façon à leur permettre d'établir des règles adaptées à leur personnalité et à la nécessité d'une certaine rigueur de fonctionnement.

Autres activités de la commission en 2012

De plus, à la demande du président de la FFVL, le président de la commission a assisté une ligue régionale qui a connu d'importantes turbulences en 2012, en partie du fait des personnalités en présence et de certains choix contestés, mais aussi du fait de modalités électorales exotiques et ambiguës... qui ont été sagement corrigées lors d'une AG extraordinaire.

Le président a aussi été consulté sur quelques détails d'interprétation de statuts de clubs.

Perspectives pour 2013

La commission reste naturellement au service de la FFVL et de ses structures associatives pour continuer de travailler sur ces sujets et pour apporter tout avis (formel ou non) sur une interprétation des statuts ou toute suggestion sur des possibilités de modifications.

Si le nouveau comité directeur fédéral le souhaite, la commission pourra travailler sur l'évolution des règlements intérieurs types des structures territoriales (ligues et CDVL), voire des clubs.

Bien sportivement.

pour la commission fédérale de révision des statuts et règlements

Bruno Ferry-Wilczek
ancien président de club, de CDVL et de ligue